

Propositions de l'atelier B :
Comment faire de la démocratie locale
un outil de développement et de co-construction de projet ?

Les mandats d'élus

- La question du non-cumul des mandats dans les fonctions et dans le temps est réclamée. Il favorisera le renouvellement des responsables et le partage de la prise de responsabilité dans l'action publique et politique
- Il y a donc nécessité de réfléchir et d'adopter un statut de l'élu pendant et après le mandat. Retour à l'emploi, reconnaissance des compétences.

La connaissance des institutions par les citoyens

- Il y a nécessité à apporter de la compréhension des institutions aux citoyens
- Il faut la connaissance du rôle et des missions des différentes collectivités et de leurs structures.
- La clarification des rôles et répartitions des compétences des élus des différentes collectivités est à organiser. En particulier entre Agglomération - Département - Région. Les citoyens ne s'y retrouvent pas toujours et ne connaissent pas forcément tous leurs élus, et plus on s'éloigne de la commune plus ce phénomène est accentué.

La participation des citoyens

- Création de conseils citoyens ? Objectifs : prendre des avis, des idées, tenir davantage compte du quotidien des citoyens. Articulation avec la mise en œuvre des projets de campagne
- Quelles assemblées consultatives de proximité ? Sur le budget, sur des projets. Le rôle et le fonctionnement des conseils de développement, du conseil économique, social et environnemental régional sont à interroger.
- Il faut veiller à une plus grande proximité avec les territoires et les citoyens qui les composent.

La démocratie participative dans le parti

- Le rôle des sections dans la production d'idées est à interroger. Quelle évaluation sera faite des Etats Généraux des socialistes ?
- La place de la fédération entre les sections et le national.
- La connaissance par les militants des politiques conduites à tous les échelons institutionnels de notre démocratie est une condition de la légitimité des politiques conduites et donc de nos élus.

La parité doit devenir une règle dans toutes les instances de représentation des citoyens, tant politiques que toutes les instances des différentes assemblées consultatives.